

## Justification des journées de maladie

Au cours de l'été, des membres nous ont informés que certains gestionnaires demandaient une justification lors de la prise d'une seule journée de maladie.

Le syndicat croit qu'il s'agit là d'une pratique abusive. Si vous êtes interpellée à ce sujet, nous vous suggérons de ne pas vous justifier en répétant simplement que vous étiez malade.

L'employeur n'est pas en droit de vous demander un billet médical pour une seule journée de maladie, sauf s'il est en mesure de soulever un doute raisonnable à l'égard de votre profil d'absences (ex. : le 24 décembre, la veille de vos vacances, un dossier d'absentéisme problématique, etc.). S'il agissait de la sorte, il s'agirait d'un usage abusif de son droit de gérance. En ce qui a trait aux absences de trois jours consécutifs et plus, vous pourrez être appelée à produire un billet médical conforme. Dans ce cas, le SIIIAL vous conseille d'obtenir un billet médical auprès de votre médecin.

Finalement, si vous avez un dossier d'absentéisme élevé ou si, de manière arbitraire, on vous demande de justifier une journée de maladie, nous vous suggérons fortement de nous contacter afin que nous puissions étudier votre dossier et nous assurer de voir à ce que vos droits soient respectés !

*Francis Gilbert*, CRIA – conseiller aux relations du travail



## Le **POULS** du SIIIAL

**Des conditions de travail décentes pour des services de qualité**

**LE CŒUR DE NOTRE COMBAT !**

Volume 8, numéro 8, 1 2016

### LE MOT DE LA PRÉSIDENTE – Isabelle Dumaine

Pour plusieurs d'entre nous, septembre rime avec la fin de vacances... J'espère que vous avez pu profiter de la clémence de dame Nature pour refaire le plein d'énergie... Car une autre rentrée s'amorce sous le signe de défis pour les infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires du CISSS de Laval (anciennement le CSSSL). En effet, suite à l'annonce de coupures de près de 5 millions de dollars pour le CISSSL en juillet dernier – coupures qui se traduiront par l'abolition d'une trentaine de postes – le SIIIAL est toujours en attente du plan d'optimisation final de l'employeur.

Pour plusieurs équipes de travail (qui ont déjà été rencontrées), les compressions se limiteront à la réorganisation administrative et n'auront donc pas ou peu d'impact sur les équipes de travail.

Malheureusement, ce n'est pas le cas pour toutes les équipes de travail. Certaines subiront des changements importants, voire même des abolitions de postes. Depuis le mois de juillet, l'employeur a invité les salariées visées par ces coupures à des rencontres pour leur proposer de créer des comités de travail afin de discuter d'un plan d'optimisation. Le SIIIAL s'est vivement opposé à la participation de ses membres à ces comités, jugeant qu'il ne revient pas à des salariées de faire des contrepropositions à l'employeur qui permettraient de récupérer les sommes exigées par le gouvernement dans le cadre de ces compressions. Le SIIIAL-CSQ était présent à ces rencontres afin de s'assurer que les propositions présentées respecteraient la convention collective.

Les résultats de ces « consultations » sont encore inconnus du SIIIAL-CSQ. Nous avons eu quelques bribes d'information, entendu des rumeurs, mais aucune information confirmée par l'employeur. Évidemment, ce que nous entendons est assez inquiétant d'un point de vue syndical. Mais le SIIIAL-CSQ demeure sur un pied d'alerte. L'équipe des relations du travail du SIIIAL-CSQ talonne l'employeur pour obtenir cette information rapidement afin de s'assurer que les solutions de l'employeur soient le moins possible préjudiciables pour ces infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires.

Cette rentrée marque aussi le point de départ de la campagne de vote pour le choix de votre organisation syndicale. Ne soyez pas surprises d'être « courtisées » par diverses organisations qui tenteront de vous convaincre qu'elles seraient les meilleures pour servir vos intérêts. De notre côté, au SIIIAL-CSQ, nous continuerons le travail amorcé depuis déjà plusieurs années. Nous demeurerons tout aussi actifs et présents sur le terrain et auprès de l'employeur afin de revendiquer les meilleures conditions de travail pour tous les membres que nous représentons.

## LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT – Déreck Cyr

Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, permettez-moi de me présenter. D'abord, c'est suite à un changement drastique de carrière, que depuis plus de huit ans, je travaille comme infirmier à l'Urgence de la Cité-de-la-Santé de Laval. Le syndicalisme et mon intérêt marqué pour la politique m'ont été inculqués par ma famille, surtout celle de mon père. Une vision égalitaire et juste, tant pour les démunis que pour les bien nantis, voilà la source de ma motivation. Il y a donc quatre ans, devant les aberrations et les injustices subies par mes collègues de travail, j'ai décidé de m'impliquer davantage au niveau de mon syndicat, en devenant délégué. Quand le poste à la vice-présidence du SIIIAL-CSQ s'est ouvert, sans aucune hésitation, j'ai posé ma candidature et le 1<sup>er</sup> juin 2016, j'ai été élu à ce poste par l'Assemblée générale des personnes déléguées. À partir de ce moment, j'ai pu enfin me consacrer, de façon juste et égale, à la défense et à l'amélioration de la santé et de la sécurité de tous mes collègues du CISSS de Laval, un dossier qui me tient à cœur.

C'est pourquoi je me suis immédiatement impliqué dans le Comité paritaire santé et sécurité au travail (CPSST). Ce comité, formé de représentants patronaux et syndicaux (SIIIAL-CSQ, CSN et APTS), se rencontre aux six semaines pour discuter et pallier aux différentes problématiques vécues par nos membres et ceux des autres syndicats. Nous discutons des cas les plus importants touchant la santé et la sécurité et tentons d'y apporter des solutions, temporaires ou définitives. Si une problématique y est discutée, c'est que le processus suivant a été respecté.

- 1) Le formulaire de « situation dangereuse » doit être facilement accessible à tous les membres.
- 2) La partie 1 doit être remplie par la plaignante, le plus objectivement possible, sans interprétation et sans jugement et sans nommer de nom, sauf celui de la gestionnaire qui a été avisée de la situation ; faire une photocopie pour vous et transmettre une télécopie au syndicat (450) 686-6012 (cela nous assure d'un meilleur suivi).
- 3) Remettre le formulaire entier (les 4 pages **obligatoirement**) à la gestionnaire qui doit remplir la partie 2.
- 4) Une fois le questionnaire rempli par la gestionnaire, **celle-ci doit vous remettre votre copie en main propre.**

**PAR CONTRE**, si un incident, une procédure ou tout autre événement qui met en danger votre vie ou votre santé immédiate, vous devez communiquer avec nous sans délai afin que nous puissions intervenir rapidement auprès de l'employeur ou la CNESST.

En terminant, d'ici la fin de l'année 2016, le nouveau formulaire de situation dangereuse sera effectif. Vous trouverez la référence clinique dans l'Intranet sous l'appellation NPG 52 et 53. Le changement majeur demandé par les syndicats : **le délai de réponse des gestionnaires dans les 72 heures**. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi au SIIIAL.



## L'affiliation à la CSQ, un grand avantage pour les infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes !

Comme vous le savez, votre syndicat local, le SIIIAL, est affilié à la **Centrale des syndicats du Québec (CSQ)**. La CSQ est l'une des plus grandes centrales syndicales québécoises et possède une longue histoire de luttes pour la défense des conditions de vie et de travail de ses membres. Elle est aussi au cœur de leurs préoccupations professionnelles. Elle représente plus de 200 000 personnes salariées, majoritairement dans le secteur public : éducation, santé et services sociaux et petite enfance.

Le fait que la plupart des membres de la CSQ aient le même employeur, l'État québécois, est un grand atout. L'union fait la force, ce qui est très utile en période de négociation. Son statut de centrale syndicale représentant une diversité de travailleurs lui permet de participer à la table intersectorielle où se négocient directement avec le Conseil du trésor, salaires, retraites et congés parentaux.

La présidente de la CSQ, Louise Chabot, est elle-même une infirmière issue d'un syndicat d'infirmières de la région de Trois-Rivières. Elle connaît très bien la réalité des professionnelles en soins et les enjeux liés à l'exercice de nos professions.

La CSQ représente plus de 10 000 membres en santé et services sociaux, principalement de la catégorie 1. À l'intérieur de la CSQ, nous avons notre propre fédération, la **Fédération de la santé du Québec (FSQ)**, qui négocie nos conditions de travail à la table sectorielle et porte les enjeux professionnels qui sont spécifiques à notre catégorie.

La diversité d'expertises présentes à la CSQ lui permet d'avoir la crédibilité nécessaire pour se porter à la défense des services publics. Elle est un interlocuteur d'importance auprès du gouvernement lorsqu'il s'agit de dossiers touchant le secteur de la santé et des services sociaux.

La CSQ mène actuellement différentes campagnes en santé : « **C'est malade comme réforme !** », qui dénonce la réforme Barrette, « **La santé n'a pas de prix !** », qui lutte contre la privatisation des services publics, « **Le remède aux coupures, ça existe !** », pour une assurance médicament 100 % publique. Elle est également membre de la « **Coalition solidarité santé** » où elle y joue un rôle très actif. Elle lutte aussi pour l'abolition des frais accessoires de santé.

Finalement, la CSQ est une centrale qui valorise l'autonomie locale de ses syndicats affiliés et elle leur donne les moyens financiers afin qu'ils puissent assumer pleinement leurs responsabilités. C'est ainsi qu'à la CSQ, les deux tiers des cotisations versées par les membres demeurent dans les syndicats locaux, alors que dans d'autres organisations, comme la CSN et la FIQ, c'est moins du tiers qui reste au local ! Au SIIIAL-CSQ, nos moyens nous permettent d'être un syndicat présent et actif sur le terrain, avec nos propres conseillers syndicaux qui connaissent bien la réalité du milieu, et grâce à nos équipes locales présentes dans les sites pour nous aider et nous informer rapidement.

**Être affilié à la CSQ est vraiment un grand avantage : c'est bénéficier de la force régionale du SIIIAL-CSQ et de la puissance nationale de la CSQ !**

*Michelle Desbiens*